

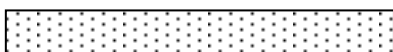
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
DE TARN-ET-GARONNE

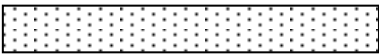
Note de synthèse
de la réunion du
Comité Syndical
Du 13 avril 2017

II- Délibérations du Comité syndical

Compte administratif 2016 et compte de gestion affectation du résultat

Les résultats budgétaires à la clôture de l'exercice 2016 sont les suiv1 0 0 1 190.7 766.56 Tm[6)]T2 1 0 0 1 51 794.1





Nature des travaux	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Variation en €	Variation %	Répartition %
Renforcements	7 452 417,07	8 671 051,63	1 218 634,56	16,35%	48,95%
Sécurisations	3 281 849,78	3 188 330,37	-93 519,41	-2,85%	18,00%
Dissimulations	1 788 706,78	2 153 307,70	364 600,92	20,38%	12,16%
Extensions	1 315 424,30	1 535 575,92	220 151,62	16,74%	8,67%
Eclairage public	940 891,43	1 181 947,24	241 055,81	25,62%	6,67%
Réseaux Telecom	743 930,04	968 545,77	224 615,73	30,19%	5,47%
Fibre optique	72 706,16	9 830,83	-62 875,33	-86,48%	0,06%
MOC	352,37	3 707,67	3 355,30	952,21%	0,02%
MDE	100 107,22	2 400,00	-97 707,22	-97,60%	0,01%
TOTAL	15 696 385	17 714 697,13	2 018 311,98	12,86%	100%

➤ Les subventions versées aux communes

Elles s'élèvent à 680 444,53 €, versées dans le cadre de travaux d'éclairage public (509 575,13 €), du remplacement des sources énergivores (128 100 €) et, enfin, du reversement du produit de la vente de certificats d'économie d'énergie (42 769,40 €).

En 2016, 88 projets communaux d'éclairage public ont bénéficié d'une subvention.

Le montant total des subventions versées à ce titre ont ainsi augmenté de 70 920 € (soit + 16 %).

➤ La dette

Le remboursement en capital des emprunts d'éclairage public s'élève à 4 223,98 € (pour un capital restant dû au 31/12/2016 de 13 754 €).

➤ _____

Il s'élève à 205 235,60 € et comprend, d'une part, les dépenses liées à l'équipement des services du SDE (logiciels, matériel de bureau et matériel informatique) et aux travaux d'aménagement du bâtiment pour 49 770,23 € et, d'autre part, les dépenses réalisées dans le cadre du projet de déploiement des IRVE (155 465,37 €).

➤ _____

Résultant du transfert des études suivies d'exécution et de la TVA, ces opérations s'élèvent en 2016 à 2 490 636 €.

➤ Les autres dépenses

De l'ordre de 37 094,26 €, ces dépenses correspondent aux études non suivies d'exécution et aux annulations/réductions de titres émis sur travaux d'extension.

➤ Le besoin de financement

Le besoin de financement de 1 566 405,30 € dégagé à la clôture de l'exercice 2016 résulte des données financières suivantes :

- Solde d'exécution : + 1 771 317,70 €
- Restes à réaliser en dépenses : - 12 251 822 €
- Restes à réaliser en recettes : + 8 914 099 €

Compte tenu de la mise en place des APCP et d'un niveau de réalisation de travaux élevé en 2016, les restes à réaliser des travaux sur les réseaux s'élèvent quant à eux à 10 926 397 €, en diminution de - 11 210 199 € (- 51 %) par rapport à 2015 :

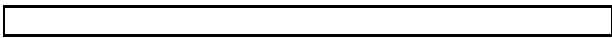
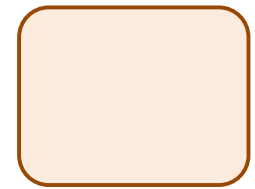
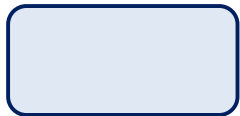
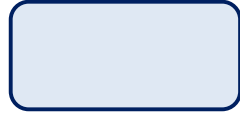
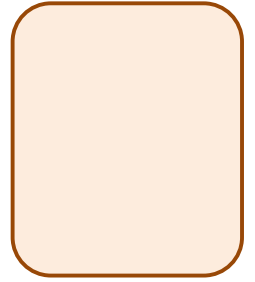
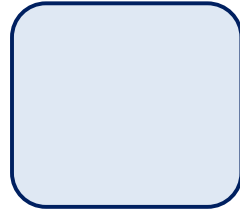
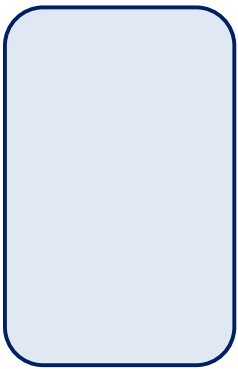
- 9 290 360 € sur le réseau de distribution publique et les réseaux associés
- 1 636 037 € sur le réseau d'éclairage public et fibre optique.

Après une présentation synthétique des données financières de l'exercice 2016 (schéma simplifié ci-après), il vous sera proposé :

- **6** dont les résultats sont conformes au compte de gestion établi par le payeur Départemental :
 - section de fonctionnement : excédent de 9 637 533,44 €
 - section d'investissement : excédent de 1 771 317,70 €
 - restes à réaliser en dépenses : 12 251 822 €
 - restes à réaliser en recettes : 8 914 099 €

- **7 le résultat excédentaire** de la section de fonctionnement d'un montant de 9 637 533,44 € comme suit :

- ↳ pour la couverture du besoin de financement, **au compte 1068, pour 1 566 405,30**
- ↳ **en report de fonctionnement**, au compte 002, **pour 8 071 128,14**



<i>restes à réaliser</i>	
8 914 099,00 €	12 251 822,00 €



Gestion en Autorisation de Programmes et Crédit de Paiement (AP/CP)

Dans le cadre de la gestion pluriannuelle des programmes de travaux, il convient :

- d'une part, de réviser les autorisations de programme et leurs crédits de paiement votés en 2016
- d'autre part, de créer les autorisations de programme afférentes aux programmes 2017 et d'arrêter l'échéancier de leurs crédits de paiement.

➤ Révision des APCP 2016

Après ajustement financier du montant estimatif des travaux retenus sur le programme DEPARTEMENTAL 2016, il vous sera proposé d'augmenter de 50 000 € le montant de l'autorisation de programme correspondante intitulée « 1216 DEPARTEMENTAL 2016 ».

Par ailleurs, il vous sera demandé de délibérer en faveur de la reprise, sur l'exercice 2017, des crédits de paiement non consommés en 2016, comme détaillé ci-après dans le bilan annuel d'exécution des APCP.

		Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N-1	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)				Restes à financer de l'exercice N+1
	4 237 856	0	4 237 856	650 000	301 241				587 856
	1 060 207	0	1 060 207	250 000	66 897				310 207
	1 020 090		1 070 090	300 000	19 313				220 091
	3 000 000	0	3 000 000	400 000	103 778				600 001
	2 000 000	0	2 000 000	800 000	286 904				700 001
	1 308 531	0	1 308 531	150 000	82 816				358 531
	2 654 235	0	2 654 235	200 000	186 699				954 235
	979 935	0	979 935	250 000	49 261				29 935

➤ Création des APCP 2017

Compte tenu des programmes de travaux projetés sur le budget primitif 2017, il vous sera proposé de créer les autorisations de programme correspondantes

			Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Financement		Recettes prévisibles de l'exercice N+1	Recettes prévisibles sur les exercices au-delà de N+1
			2 000 000	1 248 264	FACE		1 345 020	839 470
			500 000	61 695	FACE		336 255	41 490
			400 000	120 090	Département		269 004	80 762
			2 000 000	600 000	SDE 100%			
			700 000	302 583	FACE		470 757	203 490
			1 500 000	654 236	FACE		1 008 765	439 980
			500 000	72 937	FACE		285 817	41 693
					Communes		50 438	7 357
			800 000	400 000	Enedis		249 386	124 693
					Pétitionnaires		269 606	134 804
					Communes		44 934	22 468
					Groupements Communes		22 467	11 234

Il sera donc demandé au Comité Syndical de se prononcer :

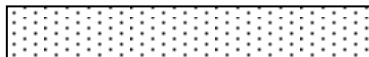
- « **1216 DEPARTEMENTAL 2016** », en augmentation de **50**
- **Sur la reprise des crédits de paiements 2016 non consommés et, en corrélation,**
- **Sur la création des AP/CP afférentes aux programmes de travaux 2017.**

Budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 proposé pour **49 796 385** (45 751 866 € en 2016) comprend :

- les propositions nouvelles
- les restes à réaliser 2016, constatés en investissement, au compte administratif.

La section de **fonctionnement** est proposée pour **14 409 622 (+ 27,5 %)**, la section pour **35 386 763 (+ 2,7 %)**.



Elles intègrent le reversement (estimé à 300 000 €) du produit de la TCFE (97 %) aux communes de Montech et Nègrepelisse classées en régime urbain depuis le 1^{er} janvier 2015.

S'y ajoutent la contribution au FIPHFP, les indemnités, cotisations et frais de mission des élus ainsi qu'une provision pour charges exceptionnelles - dans l'éventualité de titres annulés sur exercices antérieurs, intérêts moratoires et pénalités.

- Frais financiers : 379 €

Le SDE 82, au titre des emprunts passés pour le compte des communes, continue de rembourser, en 2017, deux lignes d'emprunt (dont l'une se termine en 2017 et l'autre en 2021), pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 13 754 €.

- Dotations aux amortissements : 560 217 €

Elles sont dévolues à 85 % à l'amortissement des subventions d'éclairage public sur une durée 5 ans.

- Autofinancement des programmes pluriannuels : 5 986 957 €

Issu des crédits excédentaires restant disponibles après affectation des dépenses et comptabilisation du virement prévisionnel à la section d'investissement, ce montant (intégré au compte 657) présume de la capacité du SDE 82 à autofinancer une partie de ses programmes pluriannuels en investissement, notamment le programme dit « RENFORCEMENT SDE » autofinancé à 100 % (montant de l'AP : 3 000 000 €). Il est en diminution de 349 563 € par rapport au budget primitif 2016.

Le est quant à lui estimé à **5 192 569** , soit un niveau de prélèvement en forte augmentation (+ 3 027 716 €).

Section d'investissement

Il est envisagé d'inscrire en investissement la somme de 35 386 763 €, principalement consacrée aux travaux sur le réseau.

Ce montant intègre d'une part les restes à réaliser 2016 et d'autre part, les propositions d'investissement 2017 projetées sur la base des financements connus (CAS FACE, Département, Enedis) ou estimés en fonction des politiques en vigueur au SDE 82.

↳ Les restes à réaliser 2016 :

- en dépenses : 12 251 822 € de crédits reportés (soit 35 % du budget 2017), dont :
 - 9 284 760 € pour les travaux sur le réseau + 5 600 € d'études suivies d'exécution
 - 1 636 037 € pour les opérations sous mandat (éclairage public et fibre optique)
 - 1 255 534 € pour le programme afférent au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
 - 37 000 € pour les subventions aux travaux d'éclairage public
 - 30 000 € pour les études non suivies d'exécution
 - 2 891 € pour le programme d'équipement du SDE 82.
- en recettes : 8 914 099 € de reports (soit 25 % du budget 2017), dont
 - 5 585 555 € au titre des subventions
 - 1 897 992 € au titre des opérations sous mandat
 - 1 430 552 € au titre de la TVA.

La forte diminution des restes à réaliser en travaux (- 11 210 199 €, soit - 51 %), reportés sur le budget 2017, est la résultante directe de la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement à compter du budget 2016. L'augmentation du niveau de réalisation des travaux en 2016 (+ 2 018 312 €, soit 13 %) a également contribué à réduire les restes à réaliser.

↳ Les investissements 2017 : 23 134 941

Les dépenses d'investissement inscrites au budget, hors restes à réaliser, sont dédiées - à hauteur 94 % des dépenses réelles - aux travaux d'électrification rurale et d'éclairage public et se déclinent comme suit :

- **18 100 000**
- 880 000 € de subventions versées aux communes au titre des travaux d'investissement d'éclairage public
- 150 000 € dans le cadre du plan d'équipement du SDE 82, visant notamment l'acquisition de logiciels ou leur évolution, le renouvellement du matériel informatique, du mobilier et des véhicules, divers aménagements
- 4 392 € au titre du remboursement en capital des emprunts communaux
- 176 900 € regroupant les études non suivies d'exécution, le crédit pour dépenses imprévues, les annulations de titres sur exercices antérieurs, la souscription au capital d'Enercit
- 3 823 649 € au titre des opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section, intégration des études et transfert TVA).

Les programmes de travaux 2017, ce sont 60 opérations identifiées au sein du budget, dont :

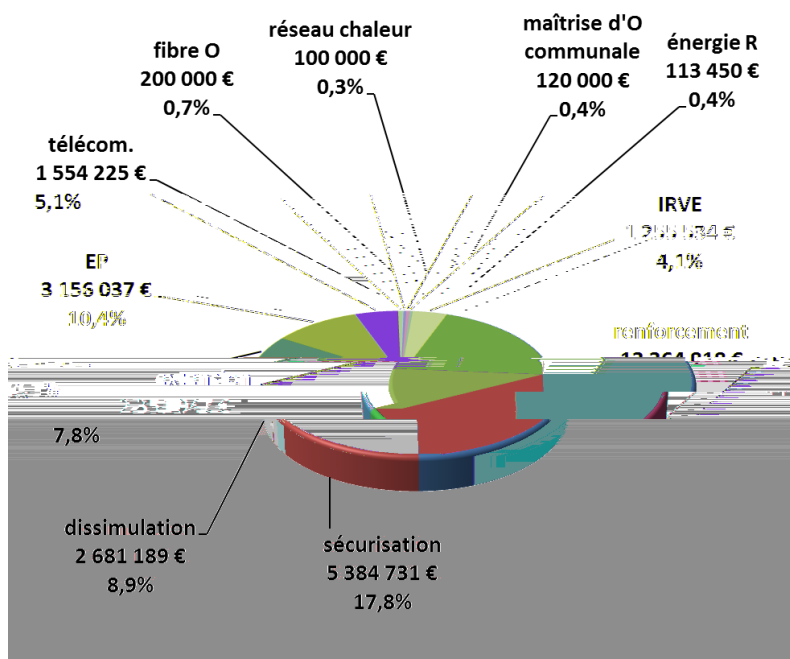
- 15 opérations nouvelles au titre de l'exercice 2017 pour un montant de total de 7 530 000 €
- 45 opérations ouvertes au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 10 570 000 €

Ces opérations sont ventilées entre :

- crédits de paiement : 13 950 000 € (APCP 2016 et 2017)
- programmes annuels 2017 (éclairage public, réseau télécommunications, environnement rural & urbain, maîtrise d'ouvrage communale, fibre optique, réseau de chaleur, site isolé photovoltaïque) : 3 130 000 €
- programmes antérieurs : 1 020 000 € destinés à couvrir un besoin de financement complémentaire sur des opérations dont l'estimatif initial a été sous-évalué ou solder financièrement certains programmes
 - Renforcements et sécurisations : + 530 000 €
 - Extensions : - 100 000 €
 - Dissimulations : - 50 000 €
 - Réseau télécommunications : + 550 000

SYNTHESE DES INVESTISSEMENTS 2017
Inclus restes à réaliser, par nature de travaux

Budget travaux 2017



SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DÉPENSES,
OPÉRATIONS 2017 ET RESTES À RÉALISER :

	BP 2017	RAR	BUDGET TOTAL
travaux ER & EP			
subventions EP			
Programme IRVE			1
équipement SDE			
remboursement de la dette			
autres dépenses			
opérations d'ordre			
TOTAL GENERAL			

↳ Les ressources 2017 : 26 472 664

Les financements sont assurés comme suit :

- subventions : 9 069 833 €

Financier	Montant
CAS FACE	5 917 803 €
DEPARTEMENT	706 135 €
COMMUNES	1 311 033 €
ENEDIS (dissimulations)	200 000 €
ENEDIS (extensions)	405 252 €
Particuliers	449 610 €
TEPCV	80 000 €

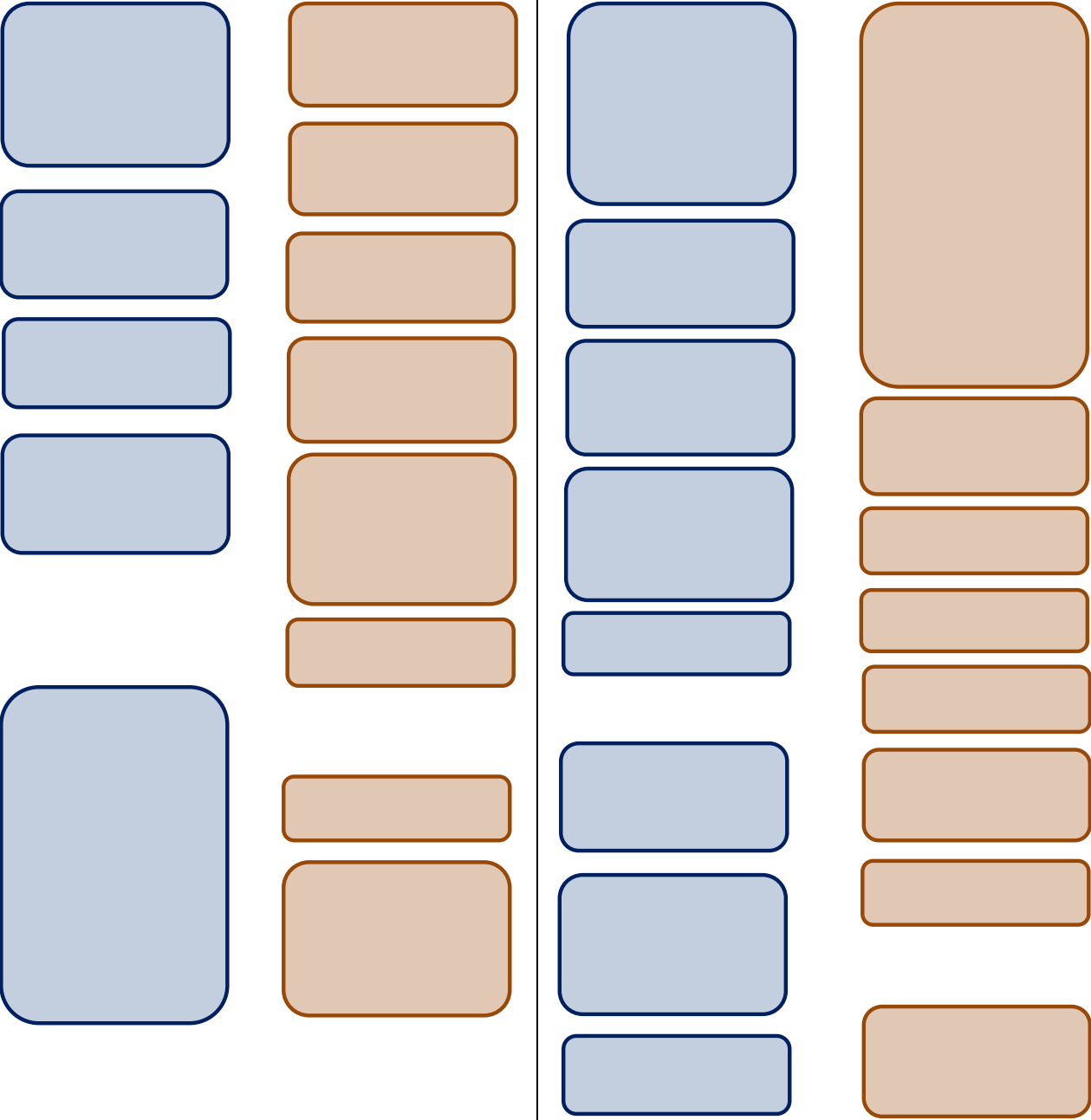
- opérations sous mandat Eclairage public, Fibre optique et réseau de chaleur (équilibrées en dépenses et en recettes) : 1 820 000 €
- TVA : 2 393 097 €
- excédents de fonctionnement capitalisés, résultant de l'affectation du résultat 2016 : 1 566 405 €
- cession (transfert des travaux « communications électroniques » au patrimoine du syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique) : 264 284 €
- FCTVA : 7 000 €
- remboursement des emprunts par les communes, pour 4 293 €
- opérations d'ordre : 4 383 866 € (dont les dotations aux amortissements : 560 217 €)
- solde d'exécution reporté, pour 1 771 317 €.

Le complément, soit le besoin d'autofinancement estimé à ce jour à 5 192 569 €, est quant à lui assuré par le prélèvement sur la section de fonctionnement.

SYNTHÈSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN RECETTES, Opérations 2017 et restes à réaliser :

	BP 2017	RAR	BUDGET TOTAL
subventions			
opérations sous mandat			
TVA			
excédents de fonctionnement capitalisés			
autres recettes			
opérations d'ordre			
virement de la section de fonctionnement			
solde d'exécution reporté			
TOTAL GENERAL			

BUDGET PRIMITIF 2017 : 49 796 385 €



Le projet de budget primitif 2017 sera soumis au vote du Comité Syndical.